

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 20

N° 1328

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1328

présenté par  
M. Guédon, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 20**

Après la dernière occurrence de la référence :

« L. 921-2, »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 6 :

« et fixent respectivement les règles de répartition des sous-quotas de captures et d'efforts de pêche entre les adhérents des organisations de producteurs. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.